

**Extrait du Registre des délibérations
du conseil communautaire
de la communauté de communes
de la vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 18 JUIN 2007
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 35

Tous les délégués, sauf

M. MARTIN (excusé), M. HERRLE, M. KLIPFEL (excusé), M. FROELICH, qui étaient représentés respectivement par M. BRUCKER, M. VOGEL, Mme WINCKEL et M. FEIG.
MM. AMRHEIN, ATZENHOFFER, KELLER, STEINER, WAGNER, ZINCK, LIEHN,
Mme KIEFER, MM. WEISBECKER, HOCH, (excusés) ;
MM. E. HELMER, MOYEMONT, TREIBER.

DEL. N° 059/2007conseil

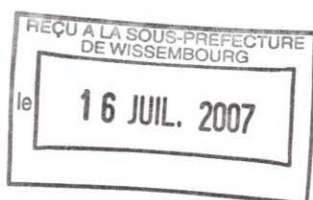
OBJET : VOIRIE TOURISTIQUE – PROGRAMME 2007

**VALIDATION DE L'A. P. D. ET DE L'AVENANT N° 1 FIXANT LE COÛT
PREVISIONNEL DEFINITIF DE MAÎTRISE D'ŒUVRE**

- VU les compétences de la communauté de communes de la vallée de la Sauer,
- VU le cahier des charges établi au titre du programme de réfection 2007 en vue de la réfection des voiries suivantes :
Froeschwiller – Langensoultzbach – Mattstall – Lembach
Lembach étang RD 925 - col du Litschhof - Petit Wingen
Carrefour col du Litschhof et accès au site du Gimbelhof et à l'aire de jeux médiévale,
- VU la délibération n° 100/2006 du conseil communautaire du 4 décembre 2006
. validant le cahier des charges établi en vue de la réfection des voiries suivantes :
Froeschwiller – Langensoultzbach – Mattstall – Lembach
Lembach étang RD 925 – col du Litschhof – Petit Wingen
Carrefour col du Litschhof et accès au site du Gimbelhof
au titre du programme de réfection de l'année 2007, et dont le coût d'objectif des travaux est fixé à 750 000 € HT,
. autorisant le président à engager la consultation pour le choix d'un maître d'œuvre par voie de marché à procédure adaptée, conformément aux délégations de compétences,
. autorisant le président à signer tous documents concourant à l'exécution de la présente délibération,
- VU l'avis du bureau en date du 4 juin 2007,
- ENTENDU l'exposé de M. Schlosser, vice-président chargé du dossier,

le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité moins 1 abstention :

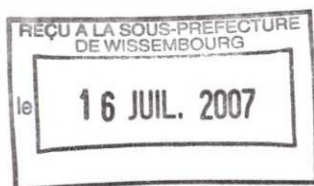
- approuve l'avant-projet définitif (APD), établi par le maître d'oeuvre B2000 ingenierie pour un coût d'objectif travaux de 765 485,00 HT, en vue de la réfection des voiries :
Froeschwiller – Langensoultzbach – Mattstall – Lembach
Lembach étang RD 925 – col du Litschhof – Petit Wingen
Carrefour col du Litschhof et accès au site du Gimbelhof et à l'aire de jeux médiévale



.../...

- arrête le plan de financement de cette opération comme suit :
 - . Coût d'objectif total du projet : 800 000 €
 - . Dont marché travaux : 765 485 € HT (enveloppe prévisionnelle initiale : 750 000 € HT)
 - . Marché de maîtrise d'oeuvre : 29 853,92 € HT (3,9 % du coût d'objectif travaux)
 - . Divers frais annexes : 4 661,08 € HT.
 - . Subventions escomptées : Conseil général (taux modulé et enveloppe globalisée),
 - . Participations : ONF (section domaniale), ville de Wissembourg (forêt communale contiguë) et hôtel restaurant Gimbelhof (participation accès site)
- fixe le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre à 29 853,92 € HT (soit avenant de + 603,92 € HT)
- autorise le président à organiser la consultation y relative en vue de la signature de marchés de travaux ;
- décide de soumettre le projet aux différents partenaires financiers en vue de l'obtention des aides financières contributives à sa réalisation ;
- autorise le président à engager les démarches, et à signer tous documents concourant à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme
 DURRENBACH, le 12 juillet 2007
 Délibération exécutoire de plein droit
 conformément aux dispositions
 de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
 Bernard LOGEL